

Budget participatif et mobilisation des ressources financières locales au Cameroun: une analyse à partir de la commune de Yaoundé 6 et de la commune de Tchatibali

Issa, Djibrilla

Veröffentlichungsversion / Published Version

Zeitschriftenartikel / journal article

Empfohlene Zitierung / Suggested Citation:

Issa, D. (2021). Budget participatif et mobilisation des ressources financières locales au Cameroun: une analyse à partir de la commune de Yaoundé 6 et de la commune de Tchatibali. *Revue Internationale de Droit et de Science-politique*, 1(1), 339-357. <https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:0168-ssoar-94364-2>

Nutzungsbedingungen:

Dieser Text wird unter einer CC BY Lizenz (Namensnennung) zur Verfügung gestellt. Nähere Auskünfte zu den CC-Lizenzen finden Sie hier: <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/deed.de>

Terms of use:

This document is made available under a CC BY Licence (Attribution). For more information see: <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0>



REVUE INTERNATIONALE DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE

R.I.D.S.P, Vol. 1, N°1- Septembre 2021



Directeurs:

*M. Guidakré BAMANGA DAGA
M. Rémi ETABA ABANA*

COMITE SCIENTIFIQUE**Pr. Moktar ADAMOU**

Agrégé des Facultés de Droit, Université de Parakou ;

Pr. Thomas CLAY

Agrégé des Facultés de Droit, Professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Université Paris 1), avocat au barreau de Paris

Pr. Nadège JULLIAN

Agrégé des Facultés de Droit, Professeur, Université Toulouse 1 Capitole ;

Pr. Victorine KUITCHE

Maître de Conférences HDR, Université de Ngaoundéré

Pr. Sandie LACROIX-DE SOUSA

Maître de Conférences HDR, Université d'Orléans ;

Pr. Marie-Colette KAMWE MOUAFFO

Maître de Conférences, Université de Ngaoundéré ;

Pr. Jean Pierre CLAVIER

Professeur, Université de Nantes ;

Pr. Guy Florent ATANGANA MVOGO

Maître de Conférences, Université de Ngaoundéré ;

Pr. Najet BRAHMI

Professeur, Université de Tunis El Manar

M. SABABA MAGAZAN

Magistrat, Juge et Juge d'instruction près le Tribunal de Grande Instance de la VINA et Juge d'instruction près le Tribunal Militaire de l'Adamaoua ;

M. Maxime KALDJONBE

Magistrat, Juge et Juge d'instruction près le Tribunal de Grande Instance de la VINA ;

M. David YINYANG

Magistrat, Substitut du Procureur près les tribunaux d'instance du FARO à POLI ;

Mme Sandrine DATSE

Avocate au Barreau de Paris, Conseil Adjoint devant la Cour Pénale Internationale.

EQUIPE DE REDACTION

Rédactrice en Chef Adjointe

Mme Calice Cléopatre MAINIBE TCHIOMBE
Doctorante, Université de Ngaoundéré.

Rédacteur en Chef

Dr. Timothée MANGA BINELI
Université de Yaoundé II.

Membres :

Dr. Kadjoum ALI ABDEL

Dr. Josué DIGUERA

Dr. Jean Didier BAHANA

Dr. Eloi BAKARY

Dr. Gérard Müller MEVA'A

Dr. Sadjo ALIOU

Dr. Joceline Gaëlle ZOA ATANGANA

Dr. Deguia CHECK IBRAHIM

Dr. Issa Pave ABDEL NASSER

Mme Mbissa Valérie HAMBOA ZONGA

Mme Raïssa PAYDI

M. Eli SAPITODEN

M. Dieu-Ne-Dort BADAWE KALNIGA

M. Bienvenu DOMBA

POLITIQUE DE REDACTION

La Revue Internationale de Droit et Science Politique est publiée par une équipe dynamique et professionnelle en la matière. Les articles sont disponibles sur le site internet de la Revue : www.revueridsp.com

Les textes soumis à la Revue font l'objet d'une double évaluation sous anonymat. Les opinions exprimées dans cette Revue n'engagent que la responsabilité des auteurs. Toutefois, ceux-ci s'engagent à céder leurs droits à la Revue Internationale de Droit et Science Politique.

Directives aux auteurs :

La Revue Internationale de Droit et Science Politique reçoit des textes en permanence pour publication dans l'un de ses numéros mensuels. Les auteurs qui soumettent leurs contributions doivent se conformer aux directives suivantes :

- Les contributions soumises à la Revue Internationale de Droit et Science Politique doivent l'être en toute exclusivité ;
- Les contributions doivent être soumises par courrier électronique à l'adresse suivante : redactionridsp@gmail.com
- La Revue Internationale de Droit et Science Politique publie les articles en français et en anglais. Chaque article doit être accompagné d'un résumé rédigé par l'auteur.
- Toute contribution soumise pour publication doit être rédigé en format Microsoft Word ; nom de la police : Times New Roman ; Taille des caractères 12 ; interligne 1,5. Les contributions ne doivent pas dépasser 25 pages.

Le Rédacteur en Chef

Dr. Timothée MANGA BINELI
Université de Yaoundé II.

SOMMAIRE

❖ **Droit Public**

Réflexions sur le pouvoir d'injonction dans le contentieux administratif au Cameroun.....1

Check Ibrahim Deguia

Les facteurs de l'effectivité relative des conventions internationales en Afrique centrale : une analyse à partir des conventions inhérentes à la lutte contre les changements climatiques.....25

Zambo Yanick Hypolitte

Réflexions sur l'encadrement juridique africain de lutte contre la traite des personnes.....51

Abdoulkarim Sehou Abdouraman Hayatou

Les entraves au contrôle extrajudiciaire de la régularité électorale en Afrique noire francophone : contribution à l'identification des difficultés opérationnelles entravant le contrôle politico-administratif des élections politiques au Cameroun.....73

Kougang Simplicie

❖ **Droit Privé**

La condition pénale du malade mental délinquant au Cameroun.....89

Abdel Nasser Issa Pave

La criminalité transfrontalière au Cameroun.....109

Etaba Abana Rémi

La COBAC dans le traitement des établissements de crédit en difficulté.....132

Nzoh Sangong Job

Regards sur la gestion d'affaires en droit tchadien.....155

Louaheube Beatrice Pagoui

La criminalité transnationale au Cameroun.....170

Etaba Abana Rémi

L'arbitre et les conflits d'intérêts : une étude à la lumière du droit OHADA de l'arbitrage.....195 Page | v

Ari Hamadou Guy

La judiciarisation du processus de redressement des entreprises en état de cessation de paiement en droit OHADA.....215

Bamanga Daga Guidakre

L'émergence de la justice populaire au Cameroun.....250

Tafon Arouna

❖ **Science Politique**

Enjeux socioéconomiques et perspectives de la lutte contre la covid-19 au Tchad.....271

Abdelkerim Marcelin

Le multilatéralisme et la puissance des Etats : la posture des Etats-Unis au sein du Conseil de sécurité de l'ONU.....284

Mbogol Bassom Isaac Bertrand

Le secteur privé dans les politiques publiques d'aménagement de la voirie urbaine dans l'Adamaoua : une implication inégale à double niveau.....314

Miste Mayabou Alice

Budget participatif et mobilisation des ressources financières locales au Cameroun : une analyse à partir de la commune de Yaoundé 6 et de la commune de Tchatibali.....339

Djibrilla issa

La trajectoire du « problème » CFA au Cameroun : une analyse à partir de l'approche pragmatique.....358

Ngoah Ateba Jean Stiven



Budget participatif et mobilisation des ressources financières locales au Cameroun : une analyse à partir de la commune de Yaoundé 6 et de la commune de Tchatibali

Par

DJIBRILLA ISSA

Doctorant en science politique à l'Université de Maroua (Cameroun)

Résumé :

Dans un contexte de crise économique où les communes ne parviennent plus à mobiliser les ressources financières pour satisfaire les besoins des populations locales, il sera adopté un mécanisme du budget participatif qui est un instrument de mobilisation des ressources financières locales. Cet article a pour objectif d'analyser les facteurs qui expliquent la faiblesse des ressources financières locales et d'adopter le budget participatif comme instrument complémentaire d'accroissement des recettes municipales. De ce fait, il a été apparu que les municipalités camerounaises souffrent d'un déficit criard des ressources financières pour réaliser les besoins prioritaires des populations locales, d'où la ruée de certaines communes au budget participatif pour augmenter leurs ressources financières.

Mots clés : Budget participatif, ressources financières locales

Introduction

Le budget participatif qui est un « *processus de démocratie directe, volontaire et universelle par lequel les populations peuvent débattre et décider des budgets et des politiques publiques. Loin de se limiter à l'élection des détenteurs des pouvoirs exécutifs et législatifs, la participation du citoyen va jusqu'à la décision sur les priorités de dépense et de contrôle de la gestion des investissements*¹ ». Il est né au Brésil en 1989², son apparition s'inscrit dans le cadre de la démocratisation et de la décentralisation des institutions politiques brésiliennes³. En effet, l'implémentation du budget participatif au Brésil a été favorisée par la mise en place d'une nouvelle constitution démocratique qui amorçait une véritable décentralisation vers les collectivités locales, leur léguant des nouvelles responsabilités⁴ (santé, voirie, éducation etc.) et qui prévoyait une réforme fiscale qui redistribuait une part beaucoup plus large des revenus vers les municipalités et leurs attribuait des nouveaux pouvoirs fiscaux⁵. De plus, au sein même de la nouvelle constitution adoptée en 1988, les organisations communautaires sont reconnues comme des acteurs légaux et légitimes⁶. La société civile devient ainsi un partenaire privilégié de la gestion et de la planification urbaine participative⁷. De ce fait, en reconnaissant la souveraineté populaire à travers l'initiative populaire, la nouvelle loi constitutionnelle brésilienne vient permettre une extension des formes et des lieux de la participation⁸. Ainsi, arrivée à la Marie de Porto Alegre⁹ en 1988, la coalition du « *frente popular*¹⁰ » menée par le parti des travailleurs¹¹ doit dépasser un héritage de corruption et de clientélisme et hérite d'un budget municipal sclérosé où 98% des dépenses est accaparé par le fonctionnement de la bureaucratie municipale. De plus, il y a aussi le

¹ Ubiratant de Suza et Tarso Genro, *Quand les habitants gèrent vraiment leurs villes. Le budget participatif : l'expérience de Porto Alegre au Brésil*, Editions Charles Léopold Mayer, Paris, 1998, p. 32.

² Plus précisément dans la commune de Porto Alegre au Sud du Brésil.

³ Coelho Magda, Prates, « Urban Governance in Brazil », in *Cities and governance, new direction in Latin America, Asia and Africa, Toronto, university of Toronto*, Press incorporate, 1996, p. 39.

⁴ *Ibid.*, p. 44.

⁵ *Ibid.*, p. 45.

⁶ Gauthier, Eve, « De porto Alegre à Montréal : Organismes communautaires et budget participatif », Mémoire de maîtrise en études urbaines, Université de Québec à Montréal, 2006, p. 03.

⁷ *Idem.*

⁸ Leonardo, Avritzer, « Nouvelles sphères publiques au Brésil : démocratie locale et délibération politique », in Bacque, Marie Hélène, *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, La découverte, 2005, p. 231.

⁹ C'est la capitale de l'Etat de Rio de grand do Sul située dans le sSud du Brésil.

¹⁰ Ce concept signifie littéralement le « *front populaire* », une sorte de coalition des partis politiques.

¹¹ Le parti des travailleurs est un parti politique brésilien de centre gauche fondé en 1980.

paiement des salaires des fonctionnaires et l'insuffisance des recettes fiscales faute notamment, de paiement par les contribuables désenchantés¹².

Dès l'année suivante, le parti des travailleurs donne suite à diverses pressions et demandes de la société civile à démocratiser le budget. Il s'engage à cet effet dans des discussions avec le mouvement des associations de quartier qui est associé dès le départ à la démarche de conceptualisation et de la mise en œuvre du processus du budget participatif¹³. Ce processus repose sur une gestion transparente et participative et de ce fait, constitue une rupture avec l'héritage de corruption et de clientélisme et a permis à la municipalité de retrouver sa légitimité¹⁴. Bref, l'émergence du budget participatif au Brésil a été favorisée par des facteurs tels que l'adoption d'une nouvelle constitution, par une forte tradition associative présente à Porto Alegre et par le projet spécifique de participation propre au parti travailliste brésilien¹⁵.

Après le succès total du processus du budget participatif au Brésil, d'autres continents ont pris l'initiative d'adopter ce mécanisme. En effet, le mécanisme du budget participatif a été introduit en Afrique et au Cameroun en 2003 suite au sommet Africités¹⁶ qui se tenait à Yaoundé. A la suite de la session spéciale sur le budget participatif, une lettre d'intention a été signée entre les communes africaines comme Guédiawaye au Sénégal, Yaoundé 6, Sa 'a, Mfou, Batcham et Edzandouan au Cameroun et l'agence de coopération des Municipalités brésiliennes¹⁷. Cette dernière était représentée par la Mairie de Caxias do Sul, la municipalité de Montevideo en présence de la coordination pour l'Amérique latine et les caraïbes du programme de gestion urbaine d'UN-Habitat. Etaient également présents le directeur exécutif UN-Habitat pour l'Afrique, le partenariat pour le développement municipal (PDM), le représentant de l'Alliance internationale

¹² Rebecca, Abers, « La participation populaire à Porto Alegre au Brésil », *Les annales de la recherche urbaine*, Vol. 80, N°81, 1998, p. 43.

¹³ *Ibid.*, p. 34.

¹⁴ Anne, Lantendresse, *Le budget participatif à Porto Alegre, une expérience de gouvernance urbaine inédite, communication au sommet des citoyens sur le futur de Montréal*, UQAM, Juin 2001.

¹⁵ Leonardo, Avritzer, « Nouvelles sphères publiques au Brésil : démocratie locale et délibération politique », *op. cit.*, p. 38.

¹⁶ Africité, c'est le sommet des villes et collectivités locales africaines organisé tous les trois ans par CGLUA (Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique).

¹⁷ Jules, Nguebou Dumas, *Manuel du budget participatif, concepts, méthodes et outils pour suivre la décentralisation et améliorer la gouvernance locale au Cameroun*, CRDL, Mai 2014, p. 17.

des habitants pour l'Afrique, ASSOAL pour le développement local et le Réseau National des Habitants du Cameroun (RNHC)¹⁸.

Depuis 2003, plus de quarante (40) communes camerounaises utilisent ce mode de programmation et de gestion budgétaire et plus de cinquante une (51) nouvelles communes ont manifesté la volonté d'être accompagnées à la mise en œuvre du budget participatif, appuyées par trente-neuf (39) organisations d'appui local, cinq (05) partenaires technique et financier¹⁹. Après la tenue du sommet Africités 3 à Yaoundé et la signature de la lettre d'intention du budget participatif par certaines collectivités locales africaines, les communes de Batcham à l'Ouest du Cameroun et Edzendouan au Centre du pays sont les premières communes à lancer le premier cycle du budget participatif respectivement en 2004 et en 2008²⁰. Ces deux collectivités ont expérimenté le second cycle du budget participatif et depuis 2009, le processus de la mise en œuvre du budget participatif s'est généralisé dans tout le pays²¹. En effet, à partir de 2009, le budget participatif est expérimenté par les communes de toutes les régions du Cameroun, ce qui montre l'intérêt généralement exprimé en faveur de celui-ci par les acteurs du développement. Cependant, les régions du Centre, de l'Extrême nord et de l'Ouest concentrent la majorité des expériences²².

En outre, la mise en œuvre de la décentralisation en Afrique en général et au Cameroun en particulier rencontre un certain nombre de difficultés parmi lesquelles la faible mobilisation des ressources financières pour gérer les compétences transférées par l'Etat²³. Ainsi, en Afrique et au Cameroun, les communes souffrent d'un déficit des ressources financières. Les dépenses d'investissement des collectivités locales sont faibles, c'est ainsi que les dépenses des collectivités locales africaines ne représentent pas plus de 5% de ces budgets publics²⁴. De même, ces 5% sont consacrés aux deux tiers aux frais de fonctionnement ne laissant qu'une très faible portion pour la prise en charge des services sociaux de base et de la demande sociale²⁵. De plus,

¹⁸ *Idem.*

¹⁹ *Idem.*

²⁰ Cf. Edward, Païse, « *Les amoureux du livre, les Maires et les citoyens. Le budget participatif à Yaoundé, Cameroun* », *Africa Research Institute*, Mai 2014.

²¹ Cf. Jules, Nguebou Dumas, Bilan de mise en œuvre du budget participatif au Cameroun, document de base, 60 p.

²² GIZ, *comment associer les populations à la gestion des affaires locales ? Yaoundé Cameroun*, Juin 2015, p. 23.

²³ Kanoute Mohammadou Bachir, *Manuel du budget participatif en Afrique francophone : concepts, outils, et approches pour promouvoir la gouvernance locale et une gestion participative, novatrice, et transparente*, *Op. cit.*, p. 17.

²⁴ *Idem.*

²⁵ *Ibid.*, p. 18.

cette faiblesse des ressources financières au niveau local s'explique également par l'étroitesse de l'assiette fiscale et le poids de la fiscalité partagé par un nombre réduit des contribuables²⁶. Il y a également la réticence ou encore l'ignorance des certains contribuables à s'acquitter des impôts et taxes²⁷. D'après Kanouté Mamadou Bachir, la proportion des ressources publiques attribuées aux autorités locales en Afrique subsaharienne est extrêmement faible, en général, c'est de l'ordre de 10%. Comparons ce taux à celui de l'Amérique latine (20-25) et à celui des pays de l'OCDE (40-50). En général, en Afrique, les taxes locales représentent à peu près 5 % du budget national²⁸. Ainsi, depuis 2004, Les collectivités locales camerounaises jouissent d'une autonomie financière pour la gestion de leurs intérêts. En effet, les ressources financières des communes proviennent soit de la fiscalité locale, soit de la dotation générale de la décentralisation ou les deux à la fois²⁹. Cependant, malgré la consécration d'une autonomie financière, les collectivités territoriales décentralisées sont caractérisées par un déficit des ressources financières. Cette situation s'explique par l'insuffisance des ressources financières transférées par l'Etat aux communes et l'incapacité des communes dans la mobilisation de ces propres ressources. Cette dépendance quasi totale sur le gouvernement central pour des fonds plutôt maigre constitue un défaut grave dans le processus de la décentralisation au Cameroun³⁰. De ce fait, ce dilemme créé auprès des élus locaux, qui se trouvent dotés de pouvoirs et de responsabilités supplémentaires sans pour autant jouir des ressources financières appropriées a conduit certaines autorités locales camerounaises à se recourir au mécanisme du budget participatif pour financer les besoins des populations locales. L'objectif de cet article est de montrer l'impact de l'instauration du budget participatif dans la mobilisation des ressources financières locales dans les communes de Yaoundé 6 et de Tchatibali. A cet effet la question que l'on se pose est celle de savoir quel est l'impact de la mise en œuvre du budget participatif dans l'accroissement des ressources financières locales dans les deux communes? Dans le cadre de ce travail notre hypothèse de départ

²⁶ *Ibid.*, p. 19.

²⁷ *Ibid.*, p 20.

²⁸ Kanouté Mamadou Bachir, « Budgétisation participative en Afrique », CGULA, Acte du colloque, Tunis, Septembre 2011.

²⁹ L'article 22 de la loi n° 2004 /017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la décentralisation au Cameroun.

³⁰ Edward Païse, *Les amoureux du livre, les maires et les citoyens, le budget participatif à yaounde, Cameroun* Africa Research Institute, Avril 2014, p 16.

est la suivante : l'instauration du mécanisme du budget participatif est un moyen pour les communes de Yaoundé 6 et de Tchatibali de mobiliser les ressources financières supplémentaires.

METHODOLOGIE ET JUSTIFICATION DES CAS ETUDIÉS

Dans le cadre de cette recherche, la période d'étude va de l'année 2003 qui marque l'année de la signature de la lettre d'intention par certaines collectivités locales camerounaises qui se sont engagées à utiliser ce mode de programmation et de gestion budgétaire dans l'objectif d'améliorer leur gouvernance budgétaire. C'est également dans la même période notamment en 2004 que l'Etat du Cameroun a publié les lois dites de décentralisation qui consacrent le début de transfert des compétences aux collectivités territoriales décentralisées. Ainsi, le choix porté sur la commune de Yaoundé 6 et la commune de Tchatibali se justifie à plusieurs titres. D'abord, s'agissant de la commune de Yaoundé 6, elle est l'une des premières communes urbaine d'arrondissement à avoir expérimenté le processus du budget participatif au Cameroun. En effet, cette municipalité est parmi le six (6) communes camerounaises signataires de la lettre d'intention du budget participatif en 2003. De plus, cette commune urbaine s'est confrontée aux problèmes urbains tels que le problème d'eau, le problème d'électricité, le chômage des jeunes, l'insécurité en milieu urbain. Pour ce qui est de la commune de Tchatibali, elle semble être une référence dans la pratique du budget participatif dans la région de l'extrême nord dans la mesure où la plus part des communes de la région se sont servi de l'expérience de Tchatibali pour mettre en œuvre le budget participatif. En outre, cette commune rurale se caractérise par un manque criard des ressources financières pour réaliser les besoins de la population locale. C'est ce constat de la pauvreté et du déficit de l'implication des citoyens à la gestion des affaires locales que les organisations de la société civile appuyées par le Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local (PADDL) et les partenaires au développement local comme la GIZ a aidé la commune de Tchatibali à mettre en œuvre le budget participatif. Ainsi, pour faire une analyse cohérente, on a fait recours à une méthodologie qualitative centrée sur l'observation de type ethnographique de débat, des entretiens semi-directifs auprès des autorités politiques locales, des membres des organisations de la société civile, des citoyens participants et de l'analyse documentaire.

RESULTATS ET DISCUSSIONS

**I : LA FAIBLE CAPACITE FINANCIERE DES COMMUNES CAMEROUNAISES
COMME FACTEUR D'INTRODUCTION DU BUDGET PARTICIPATIF AU
CAMEROUN** Page | 345**1 : le constat de l'insuffisance des ressources financières des communes camerounaises**

Au Cameroun, depuis 2004, Les collectivités locales camerounaises jouissent d'une autonomie financière pour la gestion de leurs intérêts. En effet, les ressources financières des communes proviennent soit de la fiscalité locale, soit de la dotation générale de la décentralisation ou les deux à la fois³¹. Cependant, malgré la consécration d'une autonomie financière, les collectivités territoriales décentralisées sont caractérisées par un déficit des ressources financières. Cette situation s'explique par plusieurs facteurs. Tout d'abord, la faiblesse des ressources financières des communes camerounaises s'explique par le déficit des ressources financières transférées par l'Etat aux communes. En effet, la mise en œuvre des compétences transférées reste aujourd'hui tributaire du budget de l'Etat. Les possibilités d'accès aux ressources propre reste largement limitées pour la plus part des communes. En effet, C'est en 2010 que l'État du Cameroun a commencé les premiers transferts de compétences et de ressources vers les communes. En 2010, l'État transférait 10% des taxes (TVA, IS) aux conseils municipaux. Le pourcentage a augmenté à 25% en 2015, mais cela reste insuffisant. Avec un tel transfert, les conseils ne peuvent pas financer le développement de l'infrastructure routière, et la disserte en l'eau et en électricité. Par ailleurs, en 2010, dans le cadre du processus de décentralisation, seulement neuf (9) ministères³² ont transféré des fonds aux communes la somme de 23 072 363 000 FCFA. En 2011, le transfert des compétences et des ressources s'est poursuivi avec l'entrée en scène de six nouveaux départements

³¹ L'article 22 de la loi n° 2004 /017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la décentralisation au Cameroun.

³² Les départements ministériels concernés sont : Ministère de l'eau et de l'énergie (Minee), Ministère des travaux publics (MINTP), Ministère de la promotion de la femme et de la famille (MINPROFF), Ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER), Ministère des affaires sociales (MINAS), Ministère de l'élevage et des industries animales (MINPIA), Ministère de la culture (MINCULTURE), Ministère de la sante publique (MINSANTE), Ministère de l'éducation de base (MINEDUB).

ministériels³³, après beaucoup de pression de la part du gouvernement, mais sans progrès, puisque ces 17 ministères ont transféré 23 071 163 000 FCFA. Le transfert de ressources reste en-deçà des besoins réels des conseils locaux, d'où un vrai problème de financement.

De plus, l'Etat reste inefficace en matière de collecte et de redistribution des impôts centralisés et des taxes locales puisque les taxes collectées au niveau local sont centralisées pour être redistribuées plus tard. Cette centralisation aveugle de taxes empêche la bonne gestion des fonds publics, puisqu'il n'y a aucune transparence et aucune reddition de comptes. Le résultat final en est que même les communautés locales restent sous-développées. Un autre problème très inquiétant est qu'au Cameroun, les communes ne disposent pas de la liberté de fixer leurs propres taux d'imposition. Cela ne laisse aucune chance de jouer sur une quelconque concurrence fiscale qui leur permettrait de lutter contre l'assèchement des ressources financières attribuées par le gouvernement central. L'absence de concurrence fiscale explique pourquoi la gestion et l'utilisation des fonds provenant de conseils locaux au Cameroun est devenue un sujet de préoccupation. La mauvaise gouvernance et le manque de transparence dans l'allocation des budgets sont devenus désormais un fléau qui gangrène ces conseils. De même, l'allocation moyenne de l'investissement en capital aux municipalités est très faible. En 2007, elle se situait à 14%, et en 2008 elle est tombée à 11%. D'autre part, les dépenses de fonctionnement restent élevées pour la même période. En 2009, elles représentaient 40% pour grimper à 50% en 2010. Ainsi, une grande partie des dépenses est absorbée par les services publics (frais d'administration) et les salaires au détriment de l'investissement en capital. C'est la raison pour laquelle les conseils municipaux au Cameroun restent sous-développés et manquent de presque de tout.

De plus, les communes camerounaises ont des difficultés dans la mobilisation des ressources financières. En effet, les Communes camerounaises auraient le plus grand mal à exploiter leur potentiel de ressources fiscales. Cet état de fait s'explique très souvent par la mauvaise foi ou l'incivisme fiscal du contribuable qui est la principale cause des rentrées fiscales déficitaires des collectivités³⁴. Plusieurs éléments ont été avancés dans un rapport d'étude mené

³³ Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle Ministère de petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat, le ministère du tourisme, le Ministère du développement urbain et de l'habitat, Ministère du commerce.

³⁴ Agora Consulting, Etude portant sur l'organisation déconcentrée de l'Etat du Cameroun, République du Cameroun, Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, Décembre 2007, *Rapport d'étude*, p. 209.

au Cameroun par le cabinet Agora consulting³⁵ pour expliquer cette résistance fiscale : Premièrement, les contribuables locaux sont convaincus que les taxes collectées au niveau national ne sont pas redistribuées au niveau local. Selon les responsables des services centraux, les populations seraient plus disposées à remplir leurs obligations fiscales si les municipalités leur expliquaient que les recettes servent à financer des services publics locaux³⁶. Ainsi, d'après Yinda, le coordonnateur de l'association des jeunes pour le développement du monde rural dans la commune de Tchatibali (Ajed-mr), « *Les populations locales se plaignent de ce que les ressources locales collectées ne parviennent pas là où elles devraient être affectées ou au fait que les ressources ne sont pas en adéquation avec les besoins des populations*³⁷ ». Deuxièmement, le poids fiscal des collectivités locales camerounaises est insignifiant à côté de celui de l'Etat. Il se pose un problème de partage des ressources fiscales, aggravé par ailleurs à celui du déséquilibre entre les recettes fiscales des Communes des zones rurales et celles des centres urbains³⁸. Troisièmement, dans un contexte de mobilité démographique et d'irrégularité des recensements, les collectivités locales camerounaises ne disposent pas d'instruments fiables d'identification des contribuables, notamment pour les impôts et taxes liés à la terre ou aux activités des habitants. Par exemple, lors des déclarations fiscales, les habitants locaux peuvent minorer la valeur fiscale de leurs biens sans craindre les diligences des services fiscaux³⁹. De même, la faiblesse de la base fiscale qui fait que le poids de la fiscalité est partagé par un nombre relativement restreint de contribuables, qui eux, se considèrent surimposés : 10% des contribuables sont à l'origine de 80% des recettes fiscales⁴⁰. En outre, il y a une inégalité du niveau d'information sur les finances publiques entre l'Etat et les collectivités locales du moment où le dialogue sur le partage des ressources financières est inégal parce que l'Etat a l'information sur le montant du produit de la plus part des impôts, alors que les collectivités locales ne l'ont pas⁴¹. Cela conduit d'après François Yalta à ce que les collectivités locales deviennent des acteurs

³⁵ *Ibid.*, p. 210.

³⁶ *Ibid.*, p. 212.

³⁷ Yinda, Entretien, réalisé par Djibrilla Issa, le 16 Juin 2019.

³⁸ Agora Consulting, Etude portant sur l'organisation déconcentrée de l'Etat du Cameroun, République du Cameroun, Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, *Op. cit.*, p. 212.

³⁹ *Idem*.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 7.

⁴¹ *Ibid.*, p. 8.

passifs des différentes étapes allant des travaux d'assiette au recouvrement en passant par l'émission des rôles⁴².

2: L'histoire du budget participatif dans les communes de Yaoundé 6 et de Tchatabali Page | 348

a/ La commune de Yaoundé 6

La commune d'arrondissement de Yaoundé 6 est l'une des sept municipalités du Département du Mfoundi dans la région du centre. Cette municipalité urbaine est peuplée près de trois cent mille habitants (300 000). L'activité principale de la population est le commerce. A cela il faut ajouter l'agriculture et l'élevage. Son principal défi est l'amélioration des conditions de vie des populations locales. Dans cette municipalité de Yaoundé, le budget participatif a été introduit en 2009. En fait, la commune d'arrondissement de Yaoundé 6 est l'une des communes camerounaise signataires de la lettre d'intention en 2003 lors du sommet Africité 3, elle s'engageait ainsi à utiliser le budget participatif comme outil de gouvernance locale. Mais, il faut attendre quelques années pour que la commune d'arrondissement de Yaoundé 6 adopte le budget participatif. Ainsi, en Septembre 2009 avec la collaboration d'Assoal, un atelier d'information et de lancement du budget participatif s'est déroulé à la commune d'arrondissement de Yaoundé 6⁴³. Ainsi, au cours de cet atelier, un projet de plaidoyer porté par le coordonnateur du Mouvement Solidaire pour la réflexion et l'Action du Développement (MSORAD) pour l'adoption du budget participatif dans la commune de Yaoundé 6 qui permettra d'appuyer et d'améliorer les conditions de vie des populations par la prise en compte de leurs besoins et de leur implication dans la gestion des affaires communales⁴⁴. L'objectif était de promouvoir la reconnaissance mutuelle de tous les acteurs et l'amélioration de la gouvernance participative locale. Il s'agit de manière spécifique de faire adopter le budget participatif comme mode de gouvernance et de participation tri articulée à l'élaboration du budget de la commune de Yaoundé 6⁴⁵. Pendant cet atelier, certaines activités d'appropriation du budget participatif ont été menées : Il s'agit de l'analyse du diagnostic de gouvernance au sein de la mairie de Yaoundé 6 ; l'organisation des ateliers de restitution et d'échange sur les avantages du budget participatif. La création de groupe de travail de

⁴² *Ibid.*, p. 8.

⁴³ Source : rapport d'atelier d'information du budget participatif à Yaoundé 6.

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ *Ibid.*

sensibilisation et d'élaboration des projets d'arrêté et de règlement intérieur, l'atelier de validation avec l'ensemble des exécutifs communaux, signature des chartes et conventions d'adoption du budget participatif au sein de la commune de Yaoundé 6 et lancement effectif du budget participatif à la commune d'arrondissement de Yaoundé 6⁴⁶.

b/ La commune de Tchatibali

La commune de Tchatibali est située dans la région de l'extrême nord Cameroun, dans le sud-ouest du département de Mayo danay, à la frontière avec le Tchad et le département du Mayo kani. Selon les résultats du troisième Recensement General de la Population et de l'Habitat (RGPH), la population de la commune de Tchatibali est estimée à plus de trente-deux mille habitants⁴⁷ (32000). Les populations de cette commune du département de Mayo danay vivent essentiellement de l'agriculture et de l'élevage. A côtés de ces principales activités, la population exerce également le commerce dans les marchés périodiques dont le principal au niveau communal est celui de Tchatibali centre qui se tient tous les lundis. Ainsi, cette commune a des défis à atteindre dans l'optique d'améliorer sa gouvernance. Le premier défi de cette municipalité rurale est de renforcer ses ressources humaines tant du point de vue qualitative que quantitative, le deuxième défi est celui de l'augmentation des ressources financières à travers la maximisation des recettes communales et la gestion transparente axée sur les résultats. L'autre défi de la commune est de tisser une relation de coopération non seulement avec les organisations de la société civile au niveau local mais aussi avec les partenaires nationaux et internationaux dans le renforcement de la décentralisation. Pour son institutionnalisation du budget participatif, tout part des ateliers et séminaires sur la décentralisation organisée par l'Association des Jeunes pour le Développement du Monde Rural (Ajed-mr) en 2008, notamment l'atelier de réflexion sur les rôles des acteurs impliqués dans le développement communal. Le rôle de la jeune femme et de la jeune fille dans le développement communal, l'état de la mise en œuvre du processus de la décentralisation au Cameroun qui ont tous regroupés plusieurs acteurs du développement local. Vu que ces ateliers ont prouvé que la décentralisation fait du citoyen le principal acteur et bénéficiaire du développement économique, social et politique de nos villes et campagnes. Ils ont donc favorisé le dialogue entre l'Ajed-mr et la commune de Tchatibali impliquant les populations locales pour lesquelles elles travaillent et les

⁴⁶ Ibid.

⁴⁷ Source : Plan Communal de Développement de Tchatibali (PCD)

autres acteurs du développement. Le programme d'appui à la décentralisation et au développement local (PADDL) a participé à l'établissement de ce partenariat en finançant et en animant les ateliers de réflexion et de formation à travers l'ex Service Allemand de Développement. Le développement du partenariat s'est nourri d'expériences de démarches élaborées et mis en œuvre progressivement sur le terrain. C'est ainsi qu'en 2009 AJED-MR a introduit le concept du budget participatif dans la commune de Tchatibali à travers l'analyse du budget. En 2012, par effet « tache d'huile », le budget participatif va s'étendre dans trois communes voisines de Tchatibali (Touloum, Dziguilao et Kalfou), puis à deux autres en 2013 (Kar-Hay et Datchéka). Cette expérience s'est étendue dans la commune de Kaéle en 2015 à travers la mise en place de son plan d'action dans le secteur de l'éducation⁴⁸.

II : L'IMPACT DU BUDGET PARTICIPATIF DANS LA MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES LOCALES DANS LES COMMUNES DE TCHATIBALI ET DE YAOUNDE 6

Le budget participatif est une codécision des priorités budgétaires de la ville.⁴⁹ Ainsi, l'adoption du budget participatif apparaît comme un outil qui permet l'amélioration de la gouvernance budgétaire. La bonne gouvernance budgétaire se définit comme l'amélioration et la bonne gestion des finances locales. Cette bonne gouvernance budgétaire se traduit par l'amélioration de la fiscalité locale et par l'acquisition d'autres financements à travers l'adoption du BP. En effet, « *En Amérique latine, il est clairement démontré que le budget participatif entraîne à la fois une augmentation des recettes (impôts et autres redevances) et une réduction de la fraude fiscale... . En outre, la visibilité à court terme des travaux et services publics consécutive au budget participatif modifie généralement le civisme fiscal*⁵⁰ ». Ainsi, le déficit des ressources financières est une raison évoquée souvent par les acteurs du développement local pour instaurer le budget participatif puisque l'adoption du budget participatif est un outil d'amélioration des recettes municipales et d'augmentation des budgets des communes. Dans cette partie, il s'agit de voir comment l'instauration du budget participatif a permis l'augmentation des taxes et recettes locales à la commune de Tchatibali et la mobilisation des ressources financières

⁴⁸ *Idem*.

⁴⁹ Yves Cabannes, *le budget participatif en Amérique latine. De Porto Alègre à l'Amérique centrale en passant par la zone andine : tendances, défis et limites*, in Mouvement, 2006, n°47-48, pp.128-138.

⁵⁰ ONU-Habitat, 72 questions sur le budget participatif, *Op. cit.*, p. 44.

par la coopération avec les partenaires techniques et financiers grâce au budget participatif à la commune d'arrondissement de Yaoundé 6.

1 : l'augmentation des taxes et recettes locales à la commune de Tchatibali grâce à l'instauration du budget participatif

Le budget participatif à travers sa conception, sa mise en œuvre et sa réalisation aboutit nécessairement à l'amélioration de taux de recouvrement des impôts et taxes voire à l'amélioration des recettes locales⁵¹. En effet, les contribuables sont très sensibles à la transparence de l'administration publique locale et surtout à la réalisation concrète et à court terme de leurs priorités. Le budget participatif en favorisant la transparence et la réalisation des travaux et services publics inverse sensiblement l'incivisme fiscal⁵². De ce fait, l'implication des populations dans l'élaboration des politiques publiques municipales permet à la commune d'augmenter ses ressources budgétaires et financières. En effet, avec le budget participatif les citoyens se sentent impliquer dans la gestion du budget communal dans la mesure où ils participent activement tout au long du processus budgétaire. A en croire Bachir Kanoute, avec l'implémentation du BP « *le citoyen est disposé à contribuer par le paiement de l'impôt au développement local*⁵³ ». Selon cet auteur, la mise en œuvre du budget participatif est un moyen qui incite les citoyens-contribuables⁵⁴ à payer convenablement leurs impôts, taxes et autres prélèvements fixés par la loi. De même, dans presque toutes les communes qui ont expérimenté le budget participatif comme outil d'amélioration de la gouvernance locale, les citoyens ont démontré leurs engagements à payer les impôts. Ainsi, « *En Amérique latine, il est clairement démontré que le BP entraîne à la fois une augmentation des recettes (impôts et d'autres redevances) et une réduction de la fraude fiscale, les raisons examinées sont liées à la transparence de l'administration publique qui va de pair avec le BP. En outre la visibilité à court*

⁵¹ Kanoute Mohammadou Bachir, *Manuel du budget participatif en Afrique francophone : concepts, outils, et approches pour promouvoir la gouvernance locale et une gestion participative, novatrice, et transparente, op cit. , p. 48.*

⁵² *Idem.*

⁵³ Kanoute Mohammadou Bachir, *Manuel du budget participatif en Afrique francophone : concepts, outils, et approches pour promouvoir la gouvernance locale et une gestion participative, novatrice, et transparente, op cit. , p. 34.*

⁵⁴ Les citoyens assujettis au paiement de l'impôt et taxes.

terme des travaux et services publics consécutives au BP modifie généralement le civisme fiscal⁵⁵. En effet, le budget participatif instaure une transparence budgétaire puisque les populations participent à la définition des projets et sont impliquées tout au long du processus. Ainsi, le budget participatif « fournit l'occasion d'essayer d'améliorer la perception des taxes locales qui sont directement payables à la municipalité, les maires précisent, dès le début, que les citoyens seront obligés de payer leurs taxes, de contribuer aux coûts de chaque projet, si la municipalité s'engage sur le BP décide de financer des projets dans les quartiers⁵⁶ ».

De ce fait, la commune de Tchatibali a commencé à expérimenter le processus du budget participatif en 2011, et depuis lors, le paiement de taxes et impôt locaux par les contribuables de cette commune augmente de manière considérable, ceci grâce à l'implication des citoyens. Ainsi, pour s'engager dans le processus du budget participatif, la commune de Tchatibali a investi pour la première année trois million cinq cent mille (3500 000)⁵⁷. Ce coût décroît avec la maturité de l'expérience pour se situer autour de deux million (2000 000) à la troisième année. Ainsi, avec l'instauration du budget participatif à la commune de Tchatibali, les populations sont conscientes des enjeux du développement de leurs localités et s'engagent donc à payer les taxes et les impôts locaux. De 2011 à 2013, on a assisté à une augmentation exponentielle des taxes liées au droit de place sur les marchés et le paiement de l'impôt libératoire par les contribuables de la commune de Tchatibali⁵⁸.

Tableau 1. L'évolution du droit des places sur les marchés et l'impôt libératoire sur les produits agricoles à la commune de Tchatibali.

Année	2011	2012	2013	Total
Droit des places sur les marchés	418 055	688 320	880325	1986700

⁵⁵ ONU Habitat ,72 questions courantes sur le BP, Op. cit. , p.45.

⁵⁶ Edward Païse , *Les amoureux du livre, les maires et les citoyens, le budget participatif à yaounde, Cameroun* Africa Research Institute, Avril 2014, p. 17.

⁵⁷ GIZ, comment associer les populations à la gestion des affaires locales ? Yaoundé Cameroun, Op. cit. , p. 34.

⁵⁸ *Ibid.* , p. 35.

Impôt libérateur sur les produits agricoles	1039 000	1923 650	884 750	3847400
---	----------	----------	---------	----------------

Source : Archive de la commune de Tchatibali⁵⁹

Au regard de ce tableaux ci-dessus, l'on remarque que l'implication des populations dans la gestion des affaires municipales à la commune de Tchatibali a permis l'accroissement des recettes municipales. Ainsi, le budget participatif a permis le recouvrement de près de vingt millions (20 000 000 CFA) des taxes liées au droit des places sur les marchés de 2011 à 2013, ce qui n'était pas le cas avant 2011. De même, le recouvrement de trente-huit millions (38 47 400 CFA) de l'impôt libérateur sur les produits agricoles est à mettre à l'actif du budget participatif. En effet, le recouvrement des taxes et autres impôts étaient très faibles avant l'instauration du budget participatif à la commune de Tchatibali, mais l'implémentation du budget participatif a permis la mobilisation des ressources financières à travers le paiement des taxes par les contribuables.

En outre, les populations peuvent participer directement par des cotisations individuelles à la construction d'infrastructures et à la réalisation des services sociaux de base. C'est dans ce sens que les habitants de la commune de Tchatibali ont participé financièrement au financement des projets de développement des leurs localités respectives. Ainsi, de 2011 à 2013, les populations locales ont contribué à la hauteur de trente huit million cinq cinquante mille soixante treize franc (38550613 CFA) comme contrepartie à la réalisation des projets de développement. Le tableau suivant résume la contribution de la population à la réalisation des projets de développement dans le cadre du budget participatif.

Tableau 2. Contribution de la population de Tchatibali au financement des projets du BP

Commune Tchatibali	Recette du budget (7.10 et 7.13)	Contrepartie de la population au	Total
--------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	-------

⁵⁹ On a également consulté le Rapport de capitalisation des données sur le budget participatif à la commune de Tchatibali, intitulé : La pratique du budget participatif dans les communes : un guide pour comprendre et se lancer dans le processus, une publication de AJED-MR, Décembre 2014.

		financement des projets 100 140	
Année 2009	3 966 335		3 966 335
Année 2010	5 931 556		5931 556
Année 2011	4 246 335	9 415 315	13 661 670
Année 2012	7 337 370	16 341 959	23 679 329
Année 2013	9 979 461	12 793 339	22 772 800

Source : Glaceur du BP conçue par la GIZ

Ainsi, au regard de ce tableau, avec la mise en place du budget participatif, la commune a réactivé la ligne budgétaire 100 140. Cette implication des populations et des acteurs locaux dans l'élaboration du budget local a permis d'accroître et de sécuriser les taxes collectées, de mieux cibler les recettes et les dépenses, une prise de conscience des citoyens sur les limites des finances locales⁶⁰. Ce qui développe un apport volontaire de main d'œuvre et financier pour la réalisation des projets et finalement une diminution de coûts de gestion. A côté du bénéfice financier direct, il faut aussi noter que les bénéficiaires prennent d'initiatives en ce qui concerne l'entretien, la réparation et même parfois la réhabilitation des infrastructures sociales. Ainsi, l'adoption du budget participatif par la commune de Tchatibali a permis à cette dernière d'accroître ses recettes du fait la contribution de la population et de paiement des leurs impôts et taxes locales.

2 : La mobilisation des ressources financières par l'intermédiaire des partenaires techniques et financiers grâce au budget participatif : le cas de PAMOP-C à la commune de Yaoundé 6

La mise en place du budget participatif à la commune d'arrondissement de Yaoundé 6 a permis à cette municipalité non seulement d'augmenter ses recettes locales mais aussi a bénéficié du financement de l'Union Européenne. Ainsi, le montant mis à la disposition des projets du budget participatif pour les années 2010, 2011 et 2012 est très colossal. Il est respectivement de deux cent quarante million de franc (240 000 000 CFA) en 2010, soixante-quinze million

⁶⁰ La pratique du budget participatif dans les communes : un guide pour comprendre et se lancer dans le processus, une publication de AJED-MR, Rapport de capitalisation des données sur le budget participatif à la commune de Tchatibali, Décembre 2014.

(75 000 000) en 2011 et cent million (100 000 000) en 2012⁶¹. De plus, dans le cadre de la mise en œuvre du budget participatif, la commune d'arrondissement de Yaoundé 6 a bénéficié l'appui de l'Union Européenne pour la modernisation de la gestion administrative et financière. En effet, selon le responsable du bureau de la coopération et du développement local à la commune de Yaoundé 6, Marie Bell Mbang, c'est grâce à l'implémentation du budget participatif que la commune a bénéficié du financement de programme d'appui à la Maitrise d'ouvrage et à la participation citoyenne (Pamop-c). « *Nous avons vendu le budget participatif pour obtenir le financement de Pamop-c*⁶² » affirme-t-elle. Ainsi, le Pamop-c a eu pour objectif l'amélioration et la modernisation du fonctionnement des services techniques et financiers et l'amélioration de la mobilisation des acteurs non étatiques autour de la municipalité. Ce projet a commencé le 09 février 2012 et est fini le 09 février 2015. Le montant de la contribution de l'UE s'élève à trois cent dix-neuf million neuf cent soixante-dix-neuf mille vingt-neuf euros (319, 979,29 euros). Ainsi, grâce à ce projet la CAY6 a amélioré sa gouvernance administrative et financière. En effet, avec ce projet la commune a élaboré des documents de la gestion budgétaire et comptable, il s'agit de fiches de l'élaboration du budget de la commune, du compte administratif et comptable⁶³. De même, avec ce projet, la Mairie s'est doté des outils de planification, de gestion et de communication. Cela a permis la mise en place d'un système d'information et de communication municipale en intégrant les TIC. De plus, il a permis la mobilisation des citoyens à la définition des politiques publiques.

De ce fait, on voit que la mise en place du budget participatif encourage les contribuables à payer leurs impôts et autres taxes car comme le précise Achille Noupeou, le coordonnateur adjoint des programmes Assoal, « *Lorsque le budget participatif est bien mis en œuvre, forcément il y a l'augmentation des recettes fiscales car le citoyen qui est censé payer ses impôts, quand il voit ses impôts servent à quelques choses il paye ses impôts. La preuve quand vous allez voir par exemple le budget de la commune de Yaoundé 6 (à une période), vous allez rendre compte le budget de cette commune augmente d'année en année. C'est vrai, ce n'est pas seulement le fait des recettes fiscales mais les recettes fiscales recouvrées dans le cadre du budget participatif*

⁶¹ Jules Nguébo Dumas, *Manuel du budget participatif, concepts, méthodes et outils pour suivre la décentralisation et améliorer la gouvernance locale au Cameroun*, Op. cit. , p. 254.

⁶² Marie Bell Mbang, Entretien, mené par Djibrilla Issa en Février 2019.

⁶³ Rapport technique final de Pamop-c à la commune de Yaoundé 6, Octobre 2015.

contribuent énormément à l'augmentation du budget de cette commune⁶⁴ ». De ce qui précède, avant l'introduction du budget participatif dans cette commune, le circuit de collecte des recettes et dépenses n'était pas maîtrisé par les différents acteurs. Ce qui ne permettait pas d'apprécier le potentiel de mobilisation des ressources de la commune. Avec le budget participatif, le circuit de mobilisation de recette et de dépense sont mieux ciblés et sécurisés grâce à l'implication de plusieurs acteurs qui limitent ainsi la fuite ou le détournement des fonds. Avec le processus du budget participatif, les ressources sont mieux sécurisées et augmente la capacité des communes à satisfaire les besoins de ses habitants. Au regard de ce qui précède, il apparaît que le budget participatif et les ressources financières locales entretiennent des rapports étroits dans le renforcement de la gouvernance financière municipale. De ce fait, les municipalités camerounaises se caractérisent par une insuffisance des ressources financières, ce qui ne permet pas à ces communes de réaliser les besoins des populations locales. C'est ce constat qui a motivé certains maires à se recourir au budget participatif qui a permis la mobilisation des ressources financières afin de financer ses projets prioritaires. Mais, le budget participatif pour être performant dans la mobilisation des recettes et taxes locales doit être bien mis en œuvre.

Conclusion

En définitive, l'étude portant sur le budget participatif et ressources financières locales au Cameroun nous a permis de diagnostiquer les ressources financières des communes camerounaises et de voir l'impact de l'instauration du budget participatif sur la mobilisation des recettes fiscales. De ce fait, il ressort que les communes camerounaises souffrent de l'insuffisance des moyens financiers pour gérer les compétences transférées par le pouvoir central. Cette insuffisance se situe à trois niveaux, la faiblesse des ressources financières transférées aux communes par l'Etat dans le cadre de la décentralisation, le déficit de mobilisation des ressources propres par les communes et la pratique de la corruption et le détournement au niveau local. Ainsi, ce déficit des ressources financières ne permet pas aux communes de réaliser les infrastructures sociales de base et partant améliorer les conditions de vie des populations locales. Fort de ce constat alarmant, certains maires se sont rués vers le budget participatif pour combler ce déficit. En effet, l'adoption du budget participatif a permis à certaines municipalités comme Tchatibali ou encore la commune de

⁶⁴ Achille Noupeou, Entretien, réalisé par Djibrilla Issa au siège d'Assoal à Yaoundé, le 02 Avril 2019.

Yaoundé 6 non seulement d'augmenter ses recettes et taxes locales mais aussi à bénéficier d'autres ressources des partenaires financiers, ceci grâce à la mise en œuvre du budget participatif. Pour une bonne amélioration des ressources financiers, il est important de multiplier des actions tant au niveau national que local. C'est dans cette optique que le pouvoir central a consacré dans le nouveau code général des collectivités territoriales décentralisées 15% du budget de l'Etat doit être transféré aux collectivités locales⁶⁵.



⁶⁵ Loi n° 2019/024a du 24 Décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées.

R.I.D.S.P

REVUE INTERNATIONALE DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE

Une revue mensuelle dédiée à la recherche approfondie

